

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAU-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIQUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecourts.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2025
Exécutoire le : 16 DEC. 2025
Publiée / Notifiée le : 16 DEC. 2025
Visée le : 16 DEC. 2025

FINANCES Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Monsieur le Président soumet le rapport suivant, pour un développement des projections budgétaires 2026 dans la perspective d'un budget présenté au vote de l'assemblée le 27 janvier 2026.

Une analyse du contexte général est proposée avant de projeter les anticipations pour 2026. Les éléments concernant le plan pluriannuel d'investissement, la dette, ainsi que les budgets annexes seront également développés.

Préambule

Les débats relatifs au projet de loi de finances 2026 sont en cours avec pour objectif un vote avant le 31 décembre. La variabilité des mesures et l'ampleur de l'impact annoncé sur le budget de Grand Lac provoquerait une rupture de service. Aussi a-t-il été fait le choix d'intégrer les conséquences de la loi de finances qui auront été validées comme certaines. A ce stade, aucune mesure 2026 n'est inscrite dans les hypothèses de gestion.

Synthèse

Les déclarations gouvernementales dans le cadre des discussions relatives au projet de loi de finances pour 2026, font entrevoir un durcissement des mesures dans le cadre de la participation des collectivités au redressement des comptes publics qui pourrait se traduire par une atteinte durable à la programmation des financements de Grand Lac. (I).

Les réalisations 2025 en investissement se situeront vraisemblablement autour de 14 millions d'euros (II-A). Selon les premiers chiffres issus des anticipations de fin d'exercice, l'épargne brute 2025 devrait se situer autour de 5 millions approchant l'objectif requis pour le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), et présenterait **un niveau d'autofinancement de 8,7% des recettes réelles**.

Les propositions 2026 des services sont limitées aux dépenses réalisées de fonctionnement 2024, compte tenu des mesures annoncées dans le projet de loi de finances. L'absence de progression des recettes 2026 contraint d'une part l'évolution des dépenses de fonctionnement, mais également le financement des investissements, alors que le PPI arrive dans sa phase finale de réalisation (II-B).

Grand Lac poursuit le remboursement de sa dette avec un retour au niveau d'endettement de début de mandat, et maintient une capacité de désendettement à 4 ans (à confirmer par le compte administratif 2025) en dessous du seuil des 8 ans énoncé dans l'engagement du PPI. L'endettement est sécurisé avec 94% des lignes à taux fixes (III).

Les budgets annexes (IV) présentent des enjeux collectifs importants avec des projets d'investissements conséquents pour l'eau potable et l'assainissement, ainsi que le démarrage de la réhabilitation du port des 4 chemins pour le budget des ports.

I - Le contexte général

Le contexte économique

Energie – Salaires – Prix

La tendance à la baisse du prix des matières premières se poursuit malgré la persistance de tensions commerciales internationales, mais la faiblesse de l'économie chinoise interroge sur les perspectives de la demande. Ainsi le cours des énergies reste au plus bas avec un baril de pétrole en dessous de 70 dollars et le gaz en dessous de 35 euros/MWh, soit -15% sur un an.



La progression des salaires est plus limitée (+0,8%) après le choc inflationniste, alors que les salaires réels se rapprochent du niveau des salaires 2021. Malgré les évolutions induites de pouvoir d'achat, le taux d'épargne reste inchangé. Ainsi la consommation des ménages est stable, avec toutefois une progression de l'investissement des ménages (+ 0,3% au 3^{ème} trimestre) et avec une reprise du marché immobilier dans un contexte d'augmentation de la fiscalité des transactions.

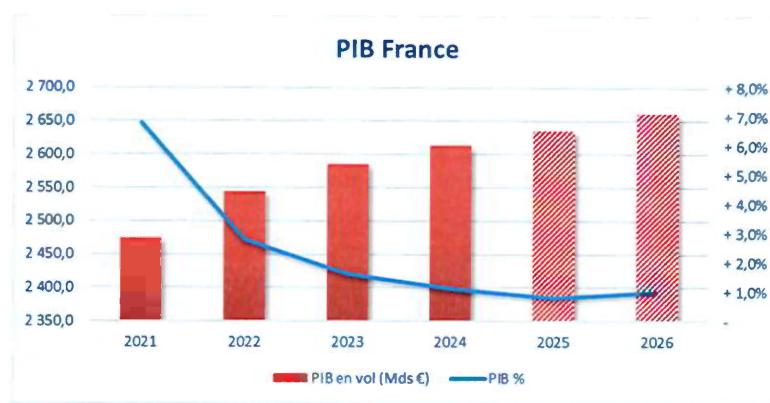
Pour les entreprises, la reconstitution des stocks absorbe une partie de la production (0,5 points de PIB). L'investissement des entreprises (services et construction) est toujours limité (-0,2%) en lien avec les incertitudes générées par le contexte économique mondial et par la situation politique en France. L'embellie de l'activité entrevue sur le 1^{er} semestre serait donc atténuée avec les réalisations de la fin d'exercice.

Les dépenses publiques constituent un des moteurs de l'économie intérieure, mais présenteraient un repli de 1,5%, ce qui constituerait une anticipation de fin de mandat plus précoce que d'habitude. Les annonces concernant le projet de loi de finances 2026 vont très certainement amplifier ce coup de frein dans l'investissement des collectivités.

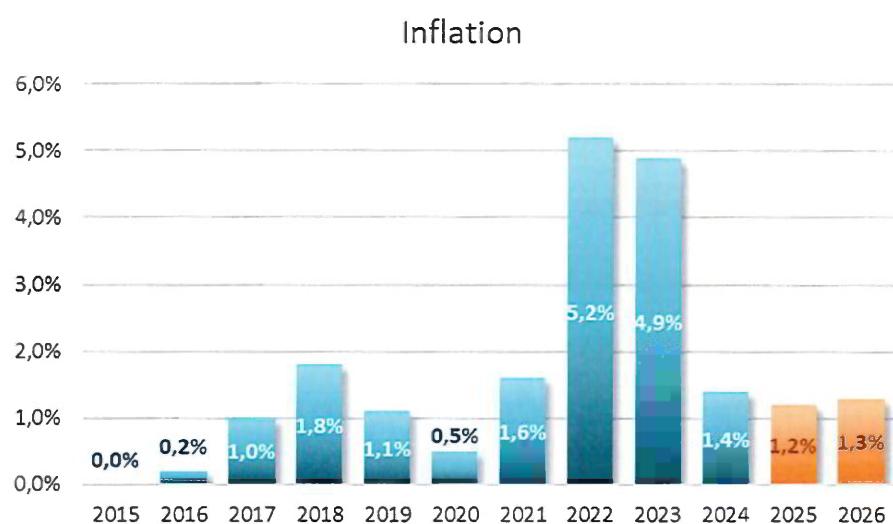
Ainsi, la prévision de croissance pour 2026 présentée par l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) serait de +0,7%. Le projet de loi de finances table sur + 1,0%.

	2021 définitif	2022 définitif	2023 définitif	2024 définitif	2025 prévision	2026 prévision
PIB %	+ 6,8%	+ 2,8%	+ 1,6%	+ 1,1%	+ 0,8%	+ 1,0%
PIB en vol (Mds €)	2 474,7 INSEE	2 544,0 INSEE	2 585,2 INSEE	2 613,7 INSEE	2 634,6 INSEE	2 661,0 PLF 2026

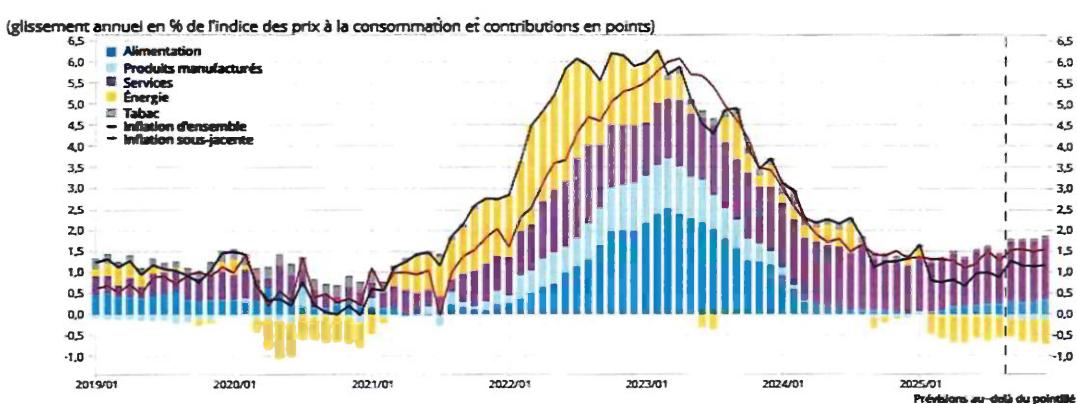
(source INSEE)



L'inflation prévisionnelle 2025 calculée par la Banque de France est projetée avec 1,2%. Le projet de loi de finances part sur une hypothèse de 1,3% pour 2026.



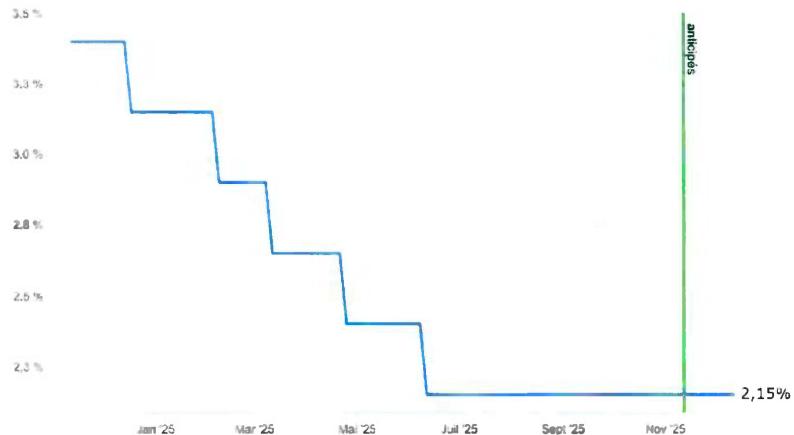
L'objectif de la politique économique européenne est de tendre vers une inflation proche des 2%. Actuellement, l'inflation (évaluation en décembre 2025) est tirée à la hausse par les services (+2,1%), les prix de certaines denrées alimentaires avec + 2,3% (chocolat, café, œufs, viande), mais elle reste contenue du fait du recul du prix de l'énergie (- 7%).



Dernier point : août 2025, IPC estimation provisoire.
Lecture : en août 2025, l'inflation d'ensemble s'élève à +0,9 % selon l'estimation provisoire. L'énergie y contribue à hauteur de -0,5 point, tandis que les services y contribuent à hauteur de +1,2 point.
Source : Insee.

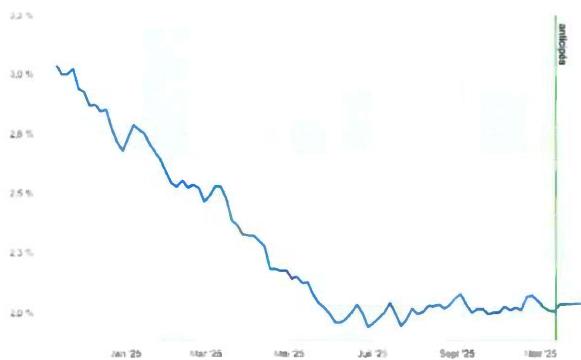
Inflation et contribution par postes

Le taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) constitue un des instruments de politique monétaire dans sa lutte contre l'inflation car il intervient sur l'accès aux liquidités. Ce taux directeur influe directement sur les conditions de refinancement des banques. Il est passé de 4,5% en juin 2024 à 2,15% en juin 2025.



Le taux directeur de la Banque Centrale Européenne

La détente du taux directeur de la BCE a permis d'assouplir les taux variables, comme l'euribor 3 mois :



L'Euribor 3 mois est passé de 2,73% au 1/1/2025 à 2,01% au 12/11/2025

Les taux fixes de marchés sont de 2,34% (hors marges bancaires) au 12/11/2025 pour un emprunt remboursable sur 20 ans.

Les politiques d'évolution de marges bancaires des financeurs a cependant compromis cette amélioration conjoncturelle pour les collectivités et globalement l'offre bancaire a peu évolué en 2025. Ainsi, les taux proposés sur 20 ans se situent en moyenne à 3,87%.

L'équilibre économique national

La dette publique atteint 115% du PIB à la fin du premier trimestre 2025, quand le plafond maximal fixé par l'Union Européenne est de 60%.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 fixe une trajectoire de rétablissement des comptes publics et prévoit d'atteindre un déficit de 2,8% en 2029. Le projet de loi de finances 2026 prévoit un retour à 4,7% du PIB.

Le projet de loi de finances pour 2026

Le projet de loi de finances 2026 prévoit, tout comme en 2025, d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, entre dispositif de lissage conjoncturel des finances des collectivités locales revisité, remise en cause des dotations de compensation historiques et limitation de l'évolution des dépenses.

Compte tenu de la présentation du rapport d'orientation budgétaire au conseil communautaire du 9 décembre 2025, sont évoqués ci-dessous les effets pour Grand Lac des éléments inscrits dans le projet de loi de finances au 19 novembre 2025.

Les dotations de compensation résultant d'un équilibre lié à des réformes fiscales sont considérées depuis 2025 comme des variables d'ajustement. Ainsi, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui a subi une baisse en 2025 de 330 589 euros (-60%), serait encore diminuée de 214 500 euros (-97%). La DCRTP 2026 serait alors de 6 966 euros.

La réduction de la compensation des bases des locaux industriels a été retirée par amendement du 13 novembre 2025.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est concerné par 3 types de mesures :

- La réduction du taux à 14,850%, au lieu de 16,404% a été abandonnée,
- Les dépenses de fonctionnement ne sont plus éligibles,
- Le référentiel des versements passe de N à N-1 pour les EPCI¹. Cela implique pour Grand Lac une année sans recette (hors dernier trimestre 2025).

L'enveloppe de la **dotation globale** est stabilisée à 27,395 milliards, en renforçant les dotations de péréquation (dotation d'intercommunalité) et en reprenant sur les enveloppes de compensation (ex-compensation de la part salaires). Pour Grand lac, la dotation d'intercommunalité devrait être stable² et la dotation de compensation devrait être écrêtée de 224 933 euros (-5%).

Les **fractions de TVA** qui compensent la suppression de la taxe d'habitation et de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont reconduites en 2026 sans plus de corrélation avec la progression de l'enveloppe nationale, après la modification de l'année de référence qui était intervenue en 2025. Ce montant, qui représente 51% des recettes fiscales de Grand Lac, est gelé pour la 3^{ème} année consécutive.

L'enveloppe globale liée au **prélèvement du FPIC³** est stabilisée à 1 milliard d'euros depuis 2016. Toutefois, des évolutions sont constatées chaque année au vu des indicateurs de richesse, des valeurs moyennes de référence des catégories et changements de régimes fiscaux. La comparaison des dynamismes économiques des territoires étant un facteur impactant de l'évolution du prélèvement du FPIC, l'évolution observée depuis 2024 correspond à une diminution du prélèvement pour le territoire de Grand Lac (-4,5% en 2025). Il faut toutefois remarquer que le prélèvement a progressé de 2,3 millions sur les intercommunalités de la Savoie en 2025 (+9% en moyenne). Par prudence, une stabilité du prélèvement sera appliquée sur la prévision 2026.

¹ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

² Stabilité de la dotation d'intercommunalité en raison de la garantie induite par le CIF > 35% qui assure la reconduction de la dotation par habitant

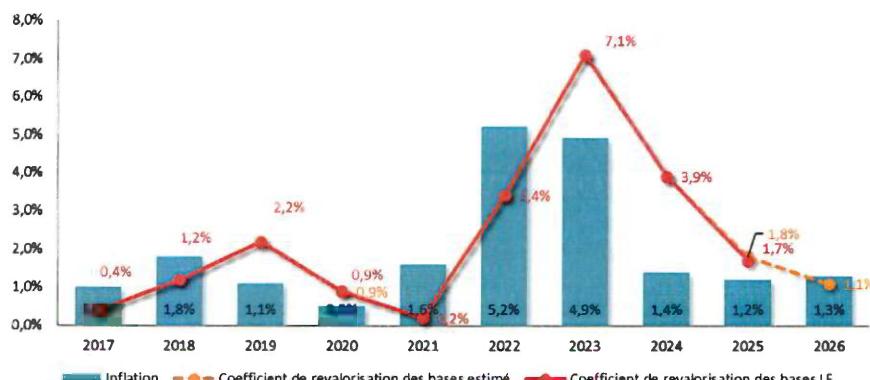
³ FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale

Après avoir été épargné par les mesures de prélèvement du DILICO I (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes des collectivités, acte I), Grand Lac serait concerné par l'application du **DILICO II**. Sur la base d'un indice synthétique représentant 75% du potentiel fiscal par habitant et 25% du revenu moyen par habitant, les collectivités dépassant 80% de l'indice moyen sont prélevées sur leurs recettes. Le montant prélevé porte sur 2 milliards au niveau national. 80% du montant prélevé sera reversé à la collectivité en 5 ans sous conditions. Ainsi, les versements auront lieu au regard de la comparaison entre l'évolution des dépenses (fonctionnement et investissement) et l'évolution du PIB + 1%. Cela se traduirait par la grille de lecture suivante :

Ensemble des collectivités de la catégorie	Grand Lac	Reversement
■ Evolution des dépenses > Evolution PIB +1%	-	Pas de versement
■ Evolution des dépenses < Evolution PIB +1%	Evolution des dépenses > Evolution PIB +1%	Pas de versement
	Evolution des dépenses < Evolution PIB +1%	Reversement

Le prélèvement DILICO II se traduirait pour Grand Lac par une diminution des recettes de 979 000 euros.

Les hypothèses retenues concernant le **coefficient d'actualisation des bases** reprennent une évolution de + 1,1% en fonction de l'inflation constatée sur une année courante (période de novembre 2024 à novembre 2025) alors que l'inflation en année courante à fin octobre 2025 s'établit à 1,2%. A ce taux s'ajoute le coefficient d'évolution lié au territoire représentant les nouvelles constructions et qui est en moyenne de 1,5%.



Tout autre mesure qui viendrait à produire des conséquences sur les ouvertures de crédits 2026 sera intégrée dans la proposition de budget primitif, si la loi de finances est votée avant le 31 décembre 2025, ou fera l'objet d'un budget supplémentaire.

II - Les perspectives d'évolution

A - La situation financière au 1^{er} janvier 2026

Le compte administratif anticipé 2025 du budget PRINCIPAL

Le compte administratif anticipé (CAA) 2025 peut être représenté selon la vue synthétique suivante, sous réserve des écritures restant à réaliser :

Fonctionnement

Dép. réelles 58 364 K€

Rec. Réelles ⁽¹⁾ 63 373 K€**Epargne Brute**

5 009 K€

Rappel 2024 : 7 930K€**Investissement**

Rembt Dette	2 002 K€	Subv	2 368 K€
Dép. Equipt	13 925 K€	FCTVA	1 136 K€
Autres	0 K€	Emprunts	1 001 K€

Cessions 1 172 K€

Autres 51 K€

Résultat de l'exercice -5 190 K€**Résultat cumulé au 31/12/2024 7 329 K€****Résultat cumulé au 31/12/2025 2 139 K€** *Projection*

(1) hors produits des cessions

Sur une hypothèse de réalisation, au 12 novembre 2025, des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 94% des crédits ouverts, et des recettes réelles de fonctionnement de 102%, l'épargne brute serait d'environ 5 009 000 euros. L'épargne brute représenterait ainsi 8,7% des recettes réelles.

- Les dépenses de fonctionnement 2025 ont un niveau de réalisation classique et il est projeté une réalisation de 95% sur les dépenses à caractère général (chapitre 011). Les dépenses de personnel seront au-delà de 98% de réalisation.
- Les recettes de fiscalité/dotation sont conformes aux prévisions.

La projection des dépenses d'équipement atteint 13 925 000 euros (12 415 000 euros hors vente à paiement différé et opérations pour compte de tiers), soit 41% des crédits ouverts. Dans le cadre du PPI⁴ de 90 millions voté en 2021 et actualisé en 2023, en considérant que 62 millions ont été réalisés de 2021 à 2025, resteront à exécuter 28 millions d'investissement sur 2026. Cela représente une réalisation à 69% au 31 décembre 2025.

Les réalisations 2025 sont financées par reprise sur le fonds de roulement (5,1 millions d'euros) et par un emprunt de 1 million d'euros sur enveloppe bonifiée. Le FCTVA représente 1 136 000 euros et les subventions se monteraient à 2,3 millions d'euros en intégrant les demandes de financement (acomptes et soldes) adressées aux financeurs mais non encore perçues à mi-novembre. Le résultat cumulé de l'exercice serait ainsi de 2,1 millions d'euros.

Un nouvel emprunt de 1 million d'euros sur enveloppe bonifiée, a été réalisé sur le budget principal en 2025. Il n'y a pas de contrat de ligne de trésorerie.

⁴ PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

L'évolution de la situation financière sur la période 2022-2025

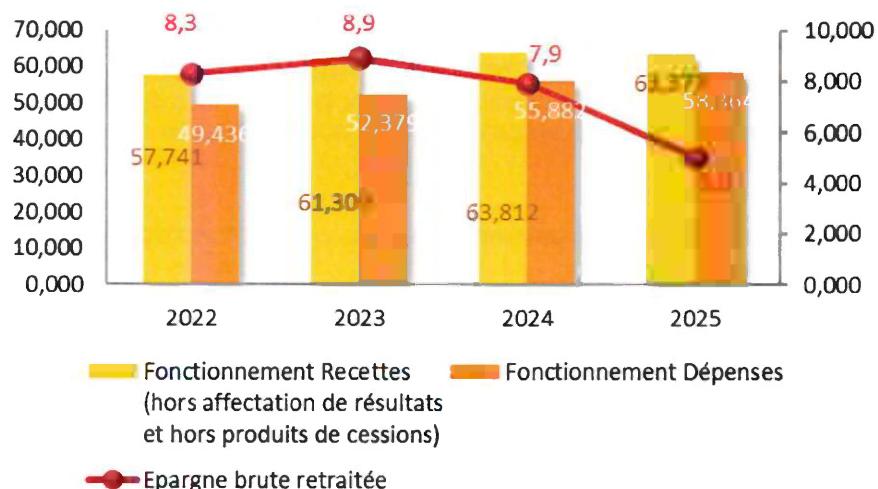
Le tableau ci-dessous présentent des indicateurs pour une lecture des éléments financiers après retraitements des éléments conjoncturels propres à chaque exercice qui n'ont pas de vocation à être reconduits (comme les produits de cessions par exemple). L'objectif est ici, de déterminer une capacité d'autofinancement structurelle. Pour mémoire, 38 300 euros ont été retraités à ce titre en 2022 et 215 138 euros en 2023. Les cessions représentent 1 236 000 euros en 2024 et 1 172 000 euros en 2025.

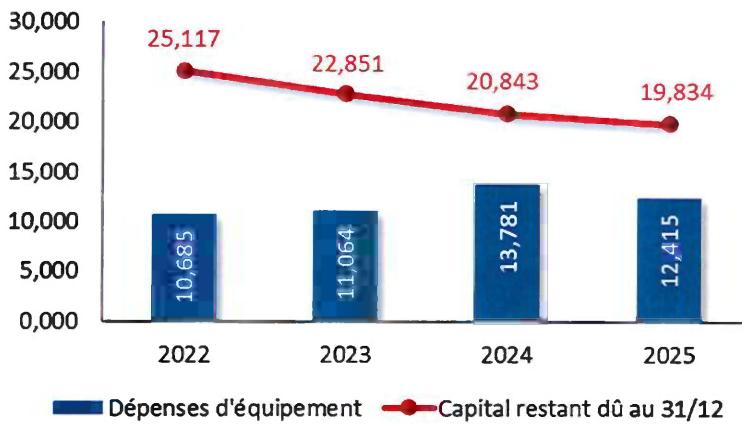
Budget principal	2022 définitif	2023 définitif	2024 définitif	2025 CAA
Fonctionnement Recettes (hors affectation de résultats et hors produits de cessions)	57,741	61,300	63,812	63,373
Fonctionnement Dépenses	49,436	52,379	55,882	58,364
Epargne brute retraitée	8,305	8,921	7,930	5,009
Taux épargne brute	14,38%	14,55%	12,43%	7,90%
Dépenses d'équipement	10,685	11,064	13,781	12,415
Capital restant dû au 31/12	25,117	22,851	20,843	19,834
Capacité de désendettement	3,0 ans	2,6 ans	2,6 ans	4,0 ans
Fonds de roulement au 31/12 (Pour mémoire 5,029 au 1/1/2021)	8,004	8,611	7,329	2,338

Les chiffres ci-dessus illustrent l'évolution de l'épargne brute au regard des variations constatées sur les dépenses réelles et les recettes réelles. Les chiffres sont retraités des éléments exceptionnels. La période d'observation fait apparaître une progression des recettes (+13% sur cette même période) qui permet de financer l'évolution des dépenses (+10,6% entre 2022 et 2024). Le changement de référentiel de l'enveloppe de TVA (N-1 à partir de 2025) et la moindre évolution des bases fiscales atténuent le dynamisme des ressources qui avait bénéficié à Grand Lac en période de reprise économique post crise sanitaire.

Ce double effet atténue ainsi l'épargne brute qui se contracte à 7,9% des recettes de fonctionnement (rappel de l'objectif de 5,5 millions nécessaire au financement du PPI).

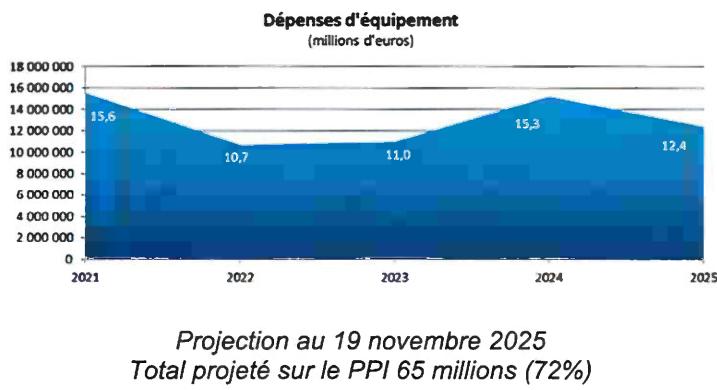
Le premier graphe ci-dessous (en jaune) illustre l'écart recettes/dépenses de fonctionnement et la tendance suivie par l'épargne brute. Le second graphe (en bleu) présente les évolutions des dépenses d'équipement et de l'endettement.





La réalisation des dépenses d'équipement en 2024 et 2025 a pu être réalisée par reprise sur le fonds de roulement. La projection des dépenses 2025 se situe à 12,415 millions compte tenu d'une vente à paiement différé de 1,1 millions. Le désendettement de Grand Lac se poursuit ainsi régulièrement avec un capital restant dû de 19,8 millions au 31 décembre 2025.

Le rythme des investissements de Grand Lac est régulier avec une projection à 12,4 millions en 2025. Ce seront 65 millions qui seront réalisés au titre du PPI (graphe ci-dessous).



En 2025, un contrat de 1 million avec taux bonifié a été réalisé. Compte tenu du rythme de remboursement du capital (2 millions par an), la capacité de désendettement reste bonne, même si la progression constatée est la résultante de la baisse de l'épargne brute (4,0 ans projetée fin 2025).

La masse salariale de GRAND LAC en 2025

Le salaire des agents est défini selon deux composantes principales :

1. Entre 70 et 80% de la rémunération est basée sur les grilles de la fonction publique territoriale donnant un indice majoré qui est ensuite multiplié par la valeur du point – ces éléments relèvent des définitions de politique nationale
2. Entre 20 et 30% de la rémunération relève du régime indemnitaire défini au sein de la collectivité mais dans un cadre national dénommé RIFSEEP. Depuis le 1er juin 2017, les agents ont intégré progressivement le dispositif du RIFSEEP en fonction des décrets d'applications. L'ensemble des fonctions sont actuellement rattachées à ce dispositif.

Des éléments complémentaires peuvent venir compléter ces modalités de rémunération soit par des primes ponctuelles du type prime forfait mobilité durable etc... soit par des actions sociales à direction des agents tels que les titres restaurants, la participation à la prévoyance ou à la mutuelle...

Concernant le 1er volet de rémunération, le budget et le CA prévoient la majoration de 4 points des charges patronales de retraite pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL (175 k€).

Concernant le 2eme volet de la rémunération, le cadre de fonctionnement du régime indemnitaire de la collectivité a fait l'objet d'une révision en profondeur durant l'année 2023 avec une mise en œuvre réalisée au 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents de la collectivité.

Ce régime indemnitaire est également composé d'une part variable obligatoire dénommée CIA (Complément Indemnitaire Annuel) liée à la manière de servir de l'agent et en lien direct avec les entretiens d'évaluation.

Le montant de l'ensemble de ces primes ne dépasse pas le montant autorisé par les textes et les plafonds définis par la collectivité.

A noter que l'évolution du RIFSEEP a eu un impact fort sur 2024 et qu'aucune augmentation ou réévaluation significative n'a eu lieu en 2025.

A ces 3 composantes se rajoutent les nouveaux postes créés ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant à l'augmentation quasi automatique d'un agent du fait de son ancienneté via la grille indiciaire.

Les montants d'évolution de la masse salariale en fonction de ces différents facteurs sont détaillés ci-après :

Pour 2025, la masse salariale du budget primitif augmente de 973 k€ par rapport au budget 2024 primitif, soit +8%, qui comprend principalement des besoins nouveaux identifiés pour 2025 soit 19 postes correspondant à 18 ETP à savoir :

- En postes contractuels :

- 1 poste de chargé de mission « Optimisation foncière »
- 1 poste de chargé de mission « Aménagement Pontpierre – CHMS »
- 1 chargé de mission « Stockage carbone »
- 1 chargé de mission « Economie des flux »
- 1 chargé de mission « CitéLab »
- 1 chargé de mission « Agriculture »
- 1 conseiller « développement professionnel » (0.5 ETP)
- 1 assistant juridique (0.5 ETP)

- En postes permanents :

- 2 agents « entretien des gymnases »
- 1 technicien « Bâtiments – Espaces verts »
- 2 agent technique « Bâtiments - Espaces verts »
- 1 assistant administratif et technique pour le service Moyens Généraux
- 1 ingénieur « Informatique – Infrastructures »
- 1 responsable « Juridique – foncier »
- 1 juriste
- 2 agents pour la Maison France Service n°3

Au CA 2025, on constate que 4 postes prévus au BP 2025 n'ont pas été recrutés soit 3.5 ETP comme détaillé ci-dessous (170 K€) :

- 1 poste de chargé de mission « Aménagement Pontpierre – CHMS »
- 0.5 Conseiller « développement professionnel »
- 1 poste de chargé de mission « Optimisation foncière »
- 1 juriste

Concernant les autres postes, il est constaté un décalage dans la date d'embauche qui en cumulé sur l'année correspond à l'équivalent de 2 ETP ainsi que des salaires moyens des embauches inférieurs aux prévisions ce qui entraîne une minoration au CA 2025 d'environ 170 K€.

Au 1^{er} octobre 2025, Grand Lac (hors CIAS) compte 335 agents. (321 agents en 2024)

L'exécution des dépenses de personnel est projetée à 97% des crédits ouverts.

B - Les hypothèses 2026 retenues pour le budget PRINCIPAL

Les projets de Grand Lac

Le budget primitif 2026 sera présenté le 27 janvier 2026 dans un contexte nouveau pour Grand Lac : les recettes de fonctionnement sont projetées en diminution par rapport au budget primitif 2025. Cela ne s'est jamais produit. Jusqu'à présent, les évolutions de recettes permettaient le financement de la progression des dépenses. Par ailleurs, les tensions sur les prix refluent avec une inflation en dessous de l'objectif de 2% sur 12 mois courants, des prix de l'énergie en baisse et des tarifs stables de carburants. Seules les prestations extérieures reproduisent à retardement une augmentation de leurs tarifs. En revanche, des dépenses nouvelles apparaissent avec l'ajustement des effectifs liés à des réorganisations, ainsi que la prise en charge des déficits du CIAS. **2026 sera une année de transition avec la définition des priorités du nouveau mandat et l'étude de nouvelles hypothèses pour le prochain plan pluriannuel d'investissement.**

La procédure budgétaire 2026 a démarré en juillet avec l'envoi de la lettre de cadrage. La sensation d'immunité ressentie lors de la loi de finances 2025 où Grand Lac était passé en dessous des seuils de prélèvement du DILICO I, faisait pressentir un repli des recettes pour 2026. Aussi a-t-il été demandé aux services de formuler les propositions du budget primitif 2026 dans la limite des enveloppes normées calculées à partir des dépenses constatées en 2024 (hors dépenses de personnel).

Total des recettes prévisionnelles 2026 <i>(actualisation octobre 2025 compte tenu des annonces PLF 2026)</i>	63 183 000
Amortissements nets <i>(actifs – subventions)</i>	4 010 000
Total maximum des dépenses de fonctionnement	59 173 000
Pour mémoire recettes réelles de fonctionnement votées 2025	63 123 000

La ligne directrice reste la préservation d'une épargne brute de 5,5 millions d'euros pour financer le PPI qui toutefois demeure un objectif de compte administratif. Le budget primitif n'affichera pas ce montant.

La contrainte qui apparaît en 2026 sur les recettes pourrait être durable. Elle impose **d'optimiser les dépenses et de concevoir un modèle de recettes diversifiées.**

Les recettes 2026

Hors mesures de la loi de finances pour 2026, la prévision de recettes 2026 se situe au même niveau qu'en 2025 : 63,183 millions pour un montant de recettes réelles votées en 2025 de 63,123 millions.

Les recettes de Grand Lac en lien avec l'évolution du territoire représentent 31% des 38,9 millions de recettes financières : 12,1 millions résultent ainsi des produits de la CFE, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Les autres recettes financières (26,8 millions) sont constituées de dotations et d'enveloppes de compensation. Sur ce total, la quote-part de TVA nationale revenant à Grand Lac se chiffre à 14,2 millions.

38,9 millions de recettes financières (hors TEOM)

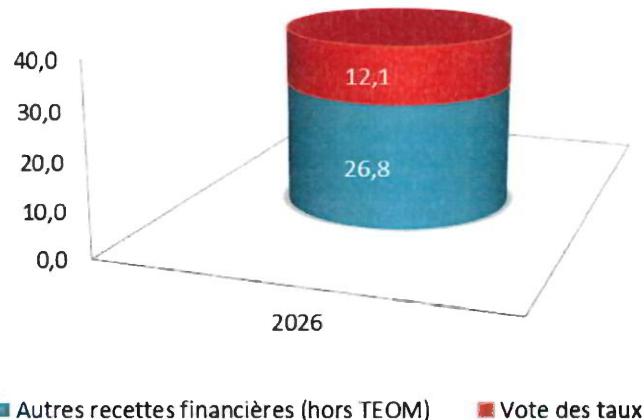


Illustration du pouvoir de taux en 2026

Le budget PRINCIPAL refacture des **charges indirectes** aux services des ports, de l'assainissement, de l'eau potable, de la valorisation des déchets et du CIAS. Cette démarche permet d'objectiver la charge réelle de ces services en termes de coûts complets avec la représentation de dépenses de logistique et de fonctionnement administratif. Depuis 2025, le calcul est réalisé sur le CA N-1 avec application en N. Afin de présenter une représentation fidèle à la réalité, les budgets primitifs 2026 sont proposés avec des charges indirectes 2025 provisoires majorées de 10%, sachant que les comptes 2025 ne sont pas arrêtés et que la progression 2025 des charges éligibles à la refacturation sera forte. Ce procédé devrait éviter de pénaliser les services avec un équilibre budgétaire à repenser en cours de réalisation du budget 2026.

Les recettes du territoire

Les taux fiscaux 2026 du territoire sont maintenus à leur valeur 2025.

L'hypothèse retenue pour le **coefficent de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** 2026 en attendant la confirmation de la loi de finances 2026, est de +1,1% (+1,7% en 2025). Une hypothèse de dynamique du territoire à 1,5% a été retenue. Les valeurs locatives interviennent dans le calcul des taxes foncières (bâties et non bâties), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux annexes, de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe sur les Ordures Ménagères). Les recettes fiscales issues du territoire progresseraient ainsi de près de 578 000 euros (y compris la TEOM).

Concernant la fiscalité économique, la progression de la **CFE** approcherait un volume de recettes de 9,7 millions d'euros en 2026.

La **Taxe sur le Foncier Bâti** projetée permettrait de dégager une recette de 1,4 millions qui bénéficierait de la dynamique du territoire.

La **TEOM** est dans sa 10^{ème} année de lissage et le taux de 8,24% est désormais appliqué à toutes les zones. Les recettes de la TEOM enregistrent une progression de 316 000 euros par rapport aux projections 2025.

Le conseil communautaire a voté la mise en place d'une **taxe GEMAPI** le 28 septembre 2021. Le budget sera proposé avec une hypothèse de reconduction du produit de la taxe à hauteur de 2,2 millions d'euros. Ce montant correspond partiellement au financement des mesures (fonctionnement + investissement) proposées en 2026. Le financement par la taxe sera complété par des subventions d'équipement à hauteur de 1 million et une reprise sur la provision constituée sur les années antérieures à partir des dépenses non réalisées.

La prévision des **prestations facturées aux usagers et prestataires** (entrées Aqualac et reventes de matériaux dans les déchetteries, redevance spéciale), est établie en sachant que les recettes d'Aqualac sont volatiles car fortement impactées par la météo rencontrée sur la saison d'été et que les marchés de reprise des matières en déchetteries repartent à la baisse. La prévision des recettes aux usagers (chapitre 70 hors remboursements et redevance spéciale), est projetée en 2026 à 1 47100 000 euros (-529 000 euros par rapport à 2025).

Les dépenses 2026

Lors de la lettre de cadrage, il a été demandé aux services de respecter des enveloppes normées sur un principe de reconduction des réalisations 2024, pendant que les dépenses de personnel 2025 évoluent du GVT⁵ et des effets « année pleine » pour les recrutements 2025.

Le contrat de la DSP⁶ des transports, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023, donne lieu à une exploitation dans le budget TRANSPORTS. La subvention au budget TRANSPORTS est ainsi maîtrisée à 1 992 000 euros en 2026.

La **subvention du CIAS**, est calculée selon le principe mis en place en 2019. Elle est destinée à prendre en charge l'équilibre des dépenses liées à l'hébergement et non financées. Par postulat, les incidences d'inflation et d'évolution de coûts de personnels seront corrigées au compte administratif 2026.

- En considérant que la subvention finance à due proportion la masse salariale, soit 70%, un taux moyen de GVT de +1,5% est appliqué sur 70% de la subvention,
- En considérant que la subvention finance à due proportion les charges d'exploitation, soit 30%, un taux moyen d'inflation de +1,0%⁷ sur cette quote-part,
- Les dépenses initiées par Grand Lac sont ajoutées par ailleurs ponctuellement à la subvention par principe de transparence.

Sur ces hypothèses, la subvention s'établirait à 3 209 000 euros en 2026. Cela correspond à une progression de 79 000 euros par rapport à la subvention 2025, en y intégrant la nouvelle base de référence des charges indirectes.

Le financement de l'OTI est proposé sur la base d'un besoin global de 2 617 000 euros qui se répartit entre le versement de la taxe de séjour et une subvention complémentaire. L'encaissement de taxe de séjour au-delà de 1 million d'euros entraîne un partage 50/50 des sommes supplémentaires perçues. Les principes de financement sont écrits dans la convention d'objectifs et de moyens qui a pris effet au 1^{er} janvier 2023.

La masse salariale 2026

Pour 2026, la masse salariale augmente de 300 k€ sur le budget principal de Grand Lac par rapport au budget primitif de 2025, du fait du GVT représenté de manière constante 1,7% (soit environ 200 k€ sur le budget principal) et des effets en année pleine des recrutements 2025.

⁵ GVT : Glissement Vieillesse Technicité ou coefficient d'évolution des charges de personnel impliquée par les avancements de carrière de la masse salariale actuelle

⁶ DSP : Délégation de Service Public

⁷ Malgré le contexte, le taux de 1% n'est volontairement pas modifié dans l'attente des notifications de prise en charge des financeurs

Chapitre 012 (hors mises à disposition des communes)



Evolution de la masse salariale du budget principal

La masse salariale 2026 sur les budgets annexes :

A noter qu'en 2026 la régie des eaux va se doter d'un accord local impliquant la bascule de la quasi-totalité des agents dans un statut de droit privé (certains agents faisant le choix de rester fonctionnaires). Cette évolution implique une dépense complémentaire au budget annexe de la régie des eaux de 215 k€ se répartissant avec :

- 100 k€ d'augmentation des charges patronales pour la collectivité
- 60 k€ d'un effet reclassement des agents sur la nouvelle grille de l'accord local
- 15 k€ de la majoration des heures supplémentaires
- 40 k€ de l'application du nouveau barème des astreintes

A noter qu'il n'y a pas d'inscription budgétaires sur 2026 pour :

- La régularisation du barème des astreintes pour 2025 car cette somme a été rattachée sur au CA2025 (66k€).
- L'accord d'intérressement dont le 1^{er} versement n'aura lieu qu'en 2027 (enveloppe envisagée de 100 k€)

Ces évolutions étaient intégrées dans la prospective réalisée pour l'évolution de la régie des eaux.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Le conseil communautaire a actualisé le PPI le 14 novembre 2023 en maintenant une projection de 90 millions d'euros d'investissements sur la période 2021/2026.

Le tableau ci-dessous présente, par thématiques classées par ordre alphabétique :

- les projections pour 2025, telles que définies lors de l'actualisation du PPI,
- le résiduel du PPI actualisé au 1^{er} janvier 2025 (ne tient pas compte de la projection des réalisations 2025 à hauteur de 14 millions)

Services	PPI voté	PPI au 1/12/2025	PPI restant
Agriculture	1 173 380	392 066,00	781 313,52
Aqualac	1 553 866	1 521 908,00	31 957,65
CIAS	868 000	449 720,00	418 280,00
Communication	75 241	75 241,00	0,40
Divers	2 168 320	709 709,00	1 458 610,87
Eaux pluviales	5 344 111	3 562 968,00	1 781 143,11
Economie	493 731	155 000,00	338 730,51
Foncier	1 731 792	1 094 265,00	637 526,60
GEMAPI	7 655 885	3 887 078,83	3 768 806,23
Gens du voyage	1 411 313	1 359 105,00	52 208,09
Gymnases	3 773 391	2 380 798,00	1 392 593,23
Habitat	7 619 986	1 121 765,00	6 498 220,50
MOA	7 160 996	4 037 210,00	3 123 785,52
Mobilités	10 427 484	5 874 817,00	4 552 666,66
Numérique	1 164 246	518 646,65	645 598,86
Patrimoine	4 127 320	2 033 358,00	2 093 962,07
Plages	1 099 303	1 681 461,00	- 582 157,80
Pompiers	5 652 887	3 227 159,00	2 425 728,10
Relais Grand Lac	78 130	35 322,00	42 807,63
Relation usagers	35 000	-	35 000,00
Tourisme	6 525 306	5 571 407,00	953 898,67
Transition énergétique	2 115 413	50 920,00	2 064 492,84
Urbanisme	2 076 985	805 484,00	1 271 501,40
Valorisation déchets	14 964 299	9 391 528,00	5 572 771,38
Zones d'activités	982 112	1 396 311,00	- 414 198,66
Total	90 278 495	51 333 247,48	38 945 247,38

La projection des réalisations 2025 est évaluée à 12,4 millions d'euros investis en 2025. Cela amènerait la réalisation du PPI au 31 décembre 2025 à 63,7 millions, soit 70% de réalisation sur 5 ans.

D'une hypothèse de PPI au 1^{er} janvier 2026 à 63,7 millions d'euros, il resterait environ 26,7 millions à réaliser sur l'exercice 2026.

Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (APCP)

Les APCP en cours de validité et actualisés au regard des réalisations au 24/11/2025, sont listés ci-dessous. Les situations payées entre cette date et le 31/12/2025 sont susceptibles de modifier ces chiffres.

Programme	AP	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2025	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs	
		Initiale	Actualisée				2026	2027 et plus
AECP003 PROGRAMME DE DEPLACEMENTS URBAINS SUR AP	2018	60 734,94	225 431,48	144 995,20	35 000,00	45 436,28	45 436,28	0,00
AECP005 OPAH / PTRE 2022-2025	2022	920 000,00	1 010 800,00	612 895,61	284 000,00	113 704,39	113 704,39	0,00
AECP011 SCHEMA DIRECTEUR EAU PLUVIAL SUR AP	2018	570 542,40	917 030,20	464 351,60	60,00	452 618,60	0,00	0,00
AECP037 ANIMATION DU CONTRAT CHALEUR	2022	200 000,00	199 100,00	9 542,42	0,00	189 557,58	189 557,58	0,00
APCP014 GORGES DU SERRIDZ SUR AP	2018	2 470 890,02	3 283 694,16	3 245 084,05	11 500,00	27 110,11	27 110,11	0,00
APCP017 CROIX VERTE	2018	2 187 800,44	3 835 044,87	3 313 510,44	521 534,43	0,00	0,00	0,00
APCP018 CHAMBOTTE GRANGE ET RESTAURANT	2018	1 108 333,00	1 287 074,20	1 214 512,15	72 562,05	0,00	0,00	0,00
APCP024 SENTIER DE LA CREMAILLERE	2019	647 790,00	818 415,00	813 087,76	1 000,00	0,00	0,00	0,00
APCP028 AMENAGT NORD DU LAC	2019	4 636 559,15	3 291 006,54	1 866 579,79	500 000,00	924 426,75	924 426,75	0,00
APCP031 PLH 2019-2025	2020	0,00	2 702 000,00	408 500,00	1 030 000,00	1 262 500,00	1 262 500,00	0,00
APCP037 REHABILITATION GARIBALDI	2024	1 170 000,00	2 373 744,00	18 141,40	2 355 602,60	0,00	0,00	0,00
APCP038 AMENAGEMENT CYCLABLE COTEAUX DU REY	2024	2 050 000,00	2 031 509,43	10 110,39	550 000,00	1 471 399,04	1 471 399,04	0,00
APCP041 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	2025	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
APCP042 RUE SAINT ELOI	2025	1 006 000,00	1 006 000,00	0,00	400 000,00	606 000,00	606 000,00	0,00
APCP33 OPAH / PTRE 2022-2025	2022	4 120 000,00	4 120 000,00	372 895,44	1 000 000,00	2 747 104,56	2 747 104,56	0,00
Budget PRINCIPAL - Total PROGRAMMES SUR AP		22 148 649,95	28 100 649,88	12 495 206,25	6 761 259,08	8 839 857,31	8 387 238,71	0,00
APCP019 SYSTEME ASST ENTRELACS-ALBENS	2018	3 200 000,00	3 987 960,36	3 621 825,32	30 000,00	338 135,04	338 135,04	0,00
APCP020 SYSTEME ASST MOTZ	2018	1 836 300,00	1 962 944,41	1 962 944,41	0,00	0,00	0,00	0,00
APCP034 SYSTEME ASSAINISSEMENT DE CHAUTAGNE	2022	17 500 000,00	17 500 000,00	55 655,86	150 000,00	17 294 344,14	4 120 000,00	13 174 344,14
Budget ASSAINISSEMENT - Total PROGRAMMES SUR AP		22 536 300,00	23 450 904,77	5 640 425,59	180 000,00	17 630 479,18	4 456 135,04	13 174 344,14
APCP021 BARREAU EST	2018	9 810 000,00	15 124 839,84	8 608 582,09	1 045 000,00	5 471 357,55	815 000,00	4 656 357,55
APCP029 UPEP DE MEMARD	2024	400 000,00	400 000,00	3 000,00	150 000,00	247 000,00	247 000,00	0,00
APCP39 FORAGE CHAUTAGNE	2014	400 000,00	300 000,00	400,00	128 200,00	171 400,00	171 400,00	0,00
Budget EAU POTABLE - Total PROGRAMMES SUR AP		10 610 000,00	15 824 939,64	8 611 982,09	1 323 200,00	5 889 757,55	1 233 400,00	4 656 357,55
APCP040 PORT DES 4 CHEMINS	2024	500 000,00	8 500 000,00	94 982,10	600 000,00	7 805 017,90	300 000,00	7 505 017,90
Budget PORTS - Total PROGRAMMES SUR AP		500 000,00	8 500 000,00	94 982,10	600 000,00	7 805 017,90	300 000,00	7 505 017,90
Total PROGRAMMES SUR AP		55 794 949,95	75 876 494,29	26 842 596,03	8 864 459,08	40 165 111,94	14 376 773,75	25 335 719,59

Les colonnes 2026 et 2027 indiquent les montants résiduels prévisionnels restant à réaliser sur les projets.

L'investissement 2026

Les projections de réalisations sont maintenues avec une hypothèse d'exécution des projets d'investissement à hauteur de 90 millions.

Le montant 2026 du PPI actualisé en 2023 sera ouvert pour environ 25 000 000 euros, complété par les reports 2025.

Les projets porteront sur des actions en faveur de la préservation de l'agriculture, de l'aménagement de pistes cyclables et de mesures en vue de développer la pratique du déplacement à vélo, d'investissements liés à la collecte des déchets (colonnes et camions), de la reconstruction du fil de l'eau, de la réfection de voiries des zones économiques, de la remise en état des pontons des Mottes et des Seyselets, ainsi que le réaménagement de la plage du Lido et la mise en œuvre de l'accueil des personnes à mobilité réduite de la plage de Mémard.

En synthèse

Les éléments d'évolution du BP2025 du budget principal, avant arbitrages, par rapport aux crédits votés en 2025 peuvent se résumer ainsi :

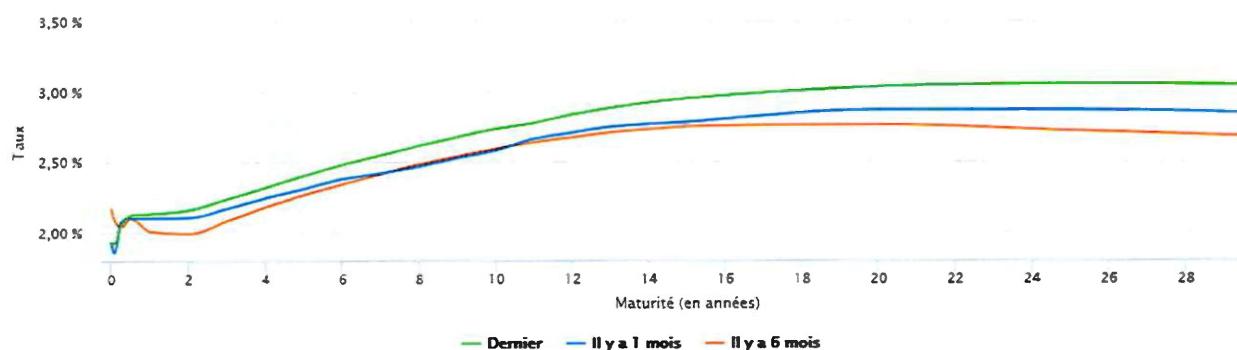
Dépenses réelles		Recettes réelles	
Dépenses d'exploitation	- 984 000	Taxe GEMAPI	-
RH dépenses nettes	+ 406 000	Fiscalité hors TVA	+ 387 000
FPIC et autres reversts de fisc	- 10 000	Fraction TVA	- 623 000
CIAS	+ 499 000		
OTI/Reverst taxe de séjour	+ 3 000	Taxe de séjour	-
		Tarifs	- 515 000
SDIS	+ 34 000	Charges indirectes	+ 242 000
Subv° BA transports	+ 142 000	DGF/compensations	+ 45 000
Provisions	- 750 000	Subventions	- 177 000
Autres	+ 45 000	Autres	+ 26 000
Evol° dépenses	- 615 000	Evol° recettes	- 615 000
Evolution de l'épargne brute			

La projection des éléments budgétaires 2025 aboutit à un maintien de l'épargne brute en veillant à contenir la progression des dépenses en lien avec l'évolution des recettes. Les demandes de la lettre de cadrage suivie par les discussions relevant des débats budgétaires 2026 devraient permettre d'aboutir à une projection des dépenses limitée à -1% des crédits votés 2025.

III - La dette

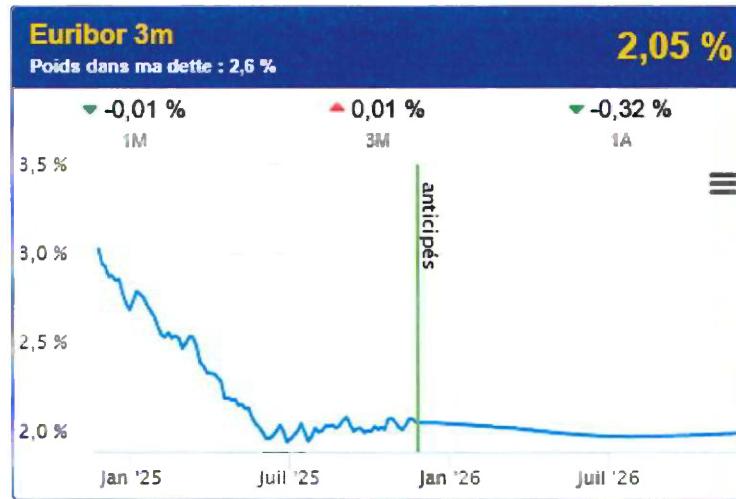
La dette de GRAND LAC au 31 décembre 2025

Les taux financiers affichent une légère tendance à la hausse (tension particulière sur les taux longs), alors que les banques centrales affichent la fin des baisses de taux de refinancement (taux BCE à 2,15% depuis juin 2025) et que l'inflation européenne est en moyenne annuelle à 2,2%.



Courbe de taux EURIBOR

Les projets 2025 de Grand Lac ont été principalement financés par des ressources propres et il sera nécessaire de consulter les marchés bancaires en 2026 pour le financement des projets inscrits en investissement.



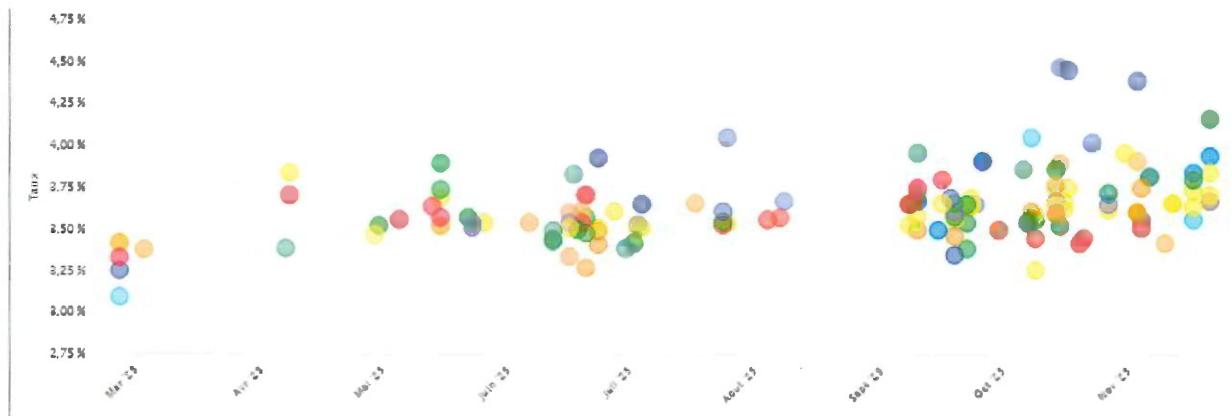
Courbe de l'euribor 3 mois au 24/11/2025

Index au jour le jour, l'Ester côte à 1,93% au 24 novembre 2025 (3,16% au 18/11/2024), et les anticipés sont très stables.

Sur le long terme, les offres bancaires ci-après ont été observées pour les mois d'octobre et novembre :

Taux à 15 ans	Minimum	Maximum
Taux fixes	3,26%	4,47%
Marges sur taux variables	0,93%	1,36%

(Extrait de l'observatoire des offres de Taelys au 24 novembre 2025)



Représentation 2025 des offres à taux fixes 15 ans

Le stock de la dette de Grand lac (tous budgets) au 31 décembre 2025, représentera 45 356 853 euros, dont 44% sur le budget principal, avec les caractéristiques suivantes :

Grand Lac	
Taux moyen	1,94%
Durée de vie moyenne	14,1 années
% taux fixes	94%
Nombre de lignes	70

Données au 24 novembre 2025

Le budget PRINCIPAL a emprunté 1 million en 2025 sur enveloppe bonifiée à 3,15% pour le financement de ses investissements liés à la transition énergétique. Le budget de l'eau potable a emprunté 4 millions le budget assainissement a eu recours à 2 millions et 2 millions ont été tirés sur le budget annexe photovoltaïque.

Le service de la dette en 2026

Tous budgets confondus, le remboursement de la dette en 2026 générera un amortissement du capital de 3 989 000 euros et des frais financiers à hauteur de 898 000 euros.

Un contrat de ligne de trésorerie est actif dans le cadre de la sécurisation des financements de la régie de l'eau potable.

Hors appel à de nouveaux emprunts, le capital restant à rembourser atteindrait fin 2025, représentera un montant de 45 176 853 euros.

	31/12/2025	31/12/2026
Principal	19 834 346	17 994 499
Assainissement	4 323 745	4 009 643
Eau potable	17 707 666	16 396 966
Ports	10 620	0
Transport	1 326 681	918 879
Photovoltaïque	1 973 795	1 866 896
TOTAL	45 176 853	41 186 883

IV - Les budgets annexes

Budget ASSAINISSEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2025 ont été votées à hauteur de 10 937 943 euros.

Le budget ASSAINISSEMENT programme les travaux de renouvellement et d'extensions des réseaux, les investissements courants de renouvellement des UDEP. Après deux années de forte augmentation des coûts et des volumes traités, le cycle de traitement dans les UDEP rencontre un effet de palier tant avec des mesures mises en place comme le stockage puis la déshydratation des boues avant traitement, qu'avec une stabilisation des prix des réactifs.

La facturation 2026 devra faire apparaître les incidences de la hausse des tarifs votés en 2024 sur la consommation 2025. Cette augmentation de tarifs doit permettre de bonifier l'épargne brute et se retrouver dans le résultat de l'exercice, car elle a pour objectif d'anticiper le financement du renouvellement à terme de l'usine de dépollution. Il est ainsi prévu de mettre en réserve 1 million d'euros.

Les inscriptions 2026 pour 4,6 millions seront en cohérence avec la prospective actualisée.

Budget EAU POTABLE

Les crédits 2025 de dépenses réelles de fonctionnement ont été votés pour 10 069 071 euros.

Le budget de l'EAU POTABLE comptabilise les dépenses et recettes liées à la fourniture de l'eau potable sur le territoire de Grand Lac, à l'exploitation et la maintenance du réseau, ainsi qu'aux investissements structurants, d'extension et de renouvellement du réseau.

9,1 millions d'euros de travaux sont annoncés en 2026 en conformité avec la prospective financière.

Budget TRANSPORTS

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été votées pour 7 912 720 euros au budget primitif 2025.

Le budget est dépendant de l'actualisation de la contribution forfaitaire de la DSP, dont le montant atteint désormais 7,8 millions d'euros.

En 2026, le financement assuré par le budget principal devrait être maintenu à 1,992 millions d'euros et l'investissement d'2,6 million devrait concerter des aménagements d'arrêts, l'acquisition bus et de mini-bus électriques.

Budget PORTS

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été votées pour 2 141 267 euros au budget primitif 2025.

Au titre de l'investissement 2026, sont inscrits notamment des travaux d'entretien général, et les études pour la réhabilitation du port des 4 chemins...

Budget PARKING

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 109 000 euros au budget primitif 2026 et permettrait de financer le fonctionnement (maintenance, assistances, fluides, lignes téléphoniques, ...) du système automatisé de contrôle d'accès et de paiement.

Au titre de l'investissement 2026, des crédits seront inscrits à minima pour des équipements complémentaires éventuels.

Budget Photovoltaïque

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 210 000 euros au budget primitif 2026 et permettrait de financer l'exploitation des installations de panneaux photovoltaïques.

Ce budget annexe doit permettre de gérer les installations de production d'électricité photovoltaïque (panneaux de toiture et ombrières) des sites de Marloz, Garibaldi, et Lepic pour une autoconsommation collective par les équipements de Grand Lac.

Les installations de Marloz sont programmées au budget primitif 2026.

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT relatif au vote d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

Le President,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 53
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 7 : Débat d'orientations budgétaires 2026

Date de transmission de l'acte : 16/12/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/12/2025

Numéro de l'acte : D5664 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251209-D5664-DE

Date de décision : 09/12/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.2. Budget primitif
7.1.2.1. Débat d'orientations budgétaires

